

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Votre nouveau service en Mairie !

A LA UNE

Effectuez vos démarches en Mairie pour demander votre carte nationale d'identité ou votre passeport

A compter de janvier 2024, il sera possible d'effectuer ses démarches de demandes de carte nationale d'identité et de passeport à la Mairie de la Chapelle-des-Fougères.

La Municipalité a souhaité remettre en place ce service, dans le souci de faciliter la vie quotidienne des habitants et de leur éviter des déplacements inutiles.

Pour cela, les démarches ont été faites auprès de la Préfecture qui s'occupe de la mise à disposition des équipements spécifiques appelés « dispositif de recueil ».

Le service sera ouvert en Mairie, uniquement sur rendez-vous, tous les lundis matin et vendredis après-midi.

Les rendez-vous seront à prendre soit en ligne via le site internet de la commune, soit en appelant l'accueil de la mairie au 02 99 13 13 13.

Le délai pour un rendez-vous en Mairie sera fonction du nombre et du rythme des demandes.

Quant au délai d'obtention des titres, il est actuellement de trois semaines au minimum à compter de la date de dépôt en Mairie.



Étape 1 : Je prends rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.



Étape 2 : Éventuellement (non obligatoire), je réalise ma pré-demande sur www.ants.gouv.fr



Étape 3 : Je me rends en Mairie avec toutes les pièces justificatives pour déposer mon dossier.



Étape 4 : Je suis averti par SMS de la disponibilité de ma CNI ou de mon passeport.

Les engagements du PLH pour notre commune

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat métropolitaine : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Chaque commune s'engage ainsi à produire une part des logements nécessaires à l'échelle de la métropole.

Le PLH 2015-2022 est terminé. La Chapelle-des-Fougeretz fait partie des commune « Pôles de proximité SRU » et ses objectifs étaient de produire 155 logements sur la période. La commune a réalisé 167 logements atteignant

ainsi ses objectifs. Toutefois, ceux-ci étaient assez faibles au regard d'autres communes de notre strate, du fait du peu de projets livrés sur cette période.

L'objectif quantitatif sur 2023-2028 augmente de 20% pour l'ensemble de la métropole. Il est de **30 000 logements** soit **5 000 logements / an en moyenne**.

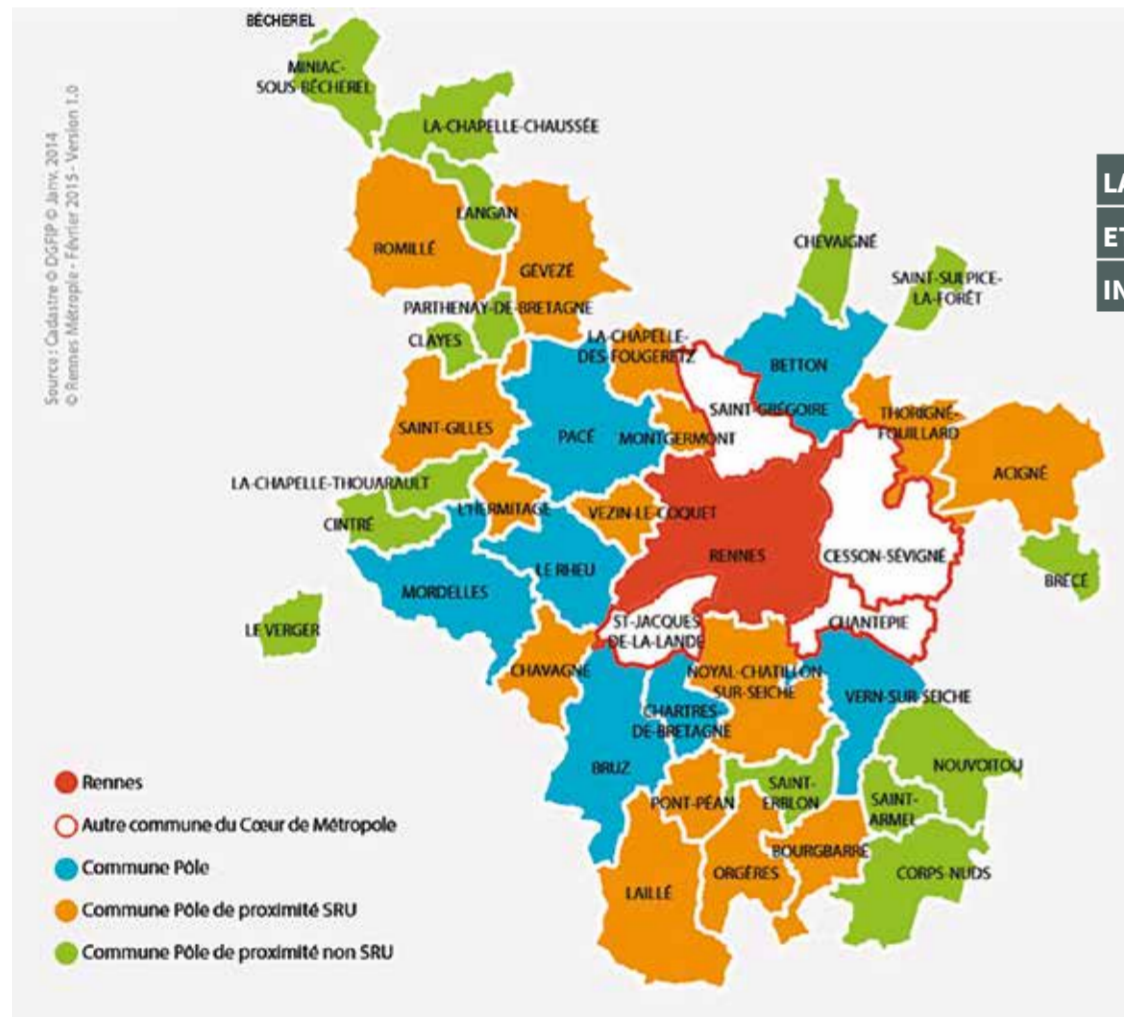
Ces logements à produire sont répartis sur les 43 communes en fonction de la localisation dans les 4 strates : Cœur de métropole, communes Pôles, communes Pôles de proximité SRU et communes Pôles de proximité non SRU.

Les objectifs chiffrés de notre commune pour le PLH 2023-2028 prévoient une production globale de **714 logements**, soit une programmation annuelle moyenne de **119 logements**.

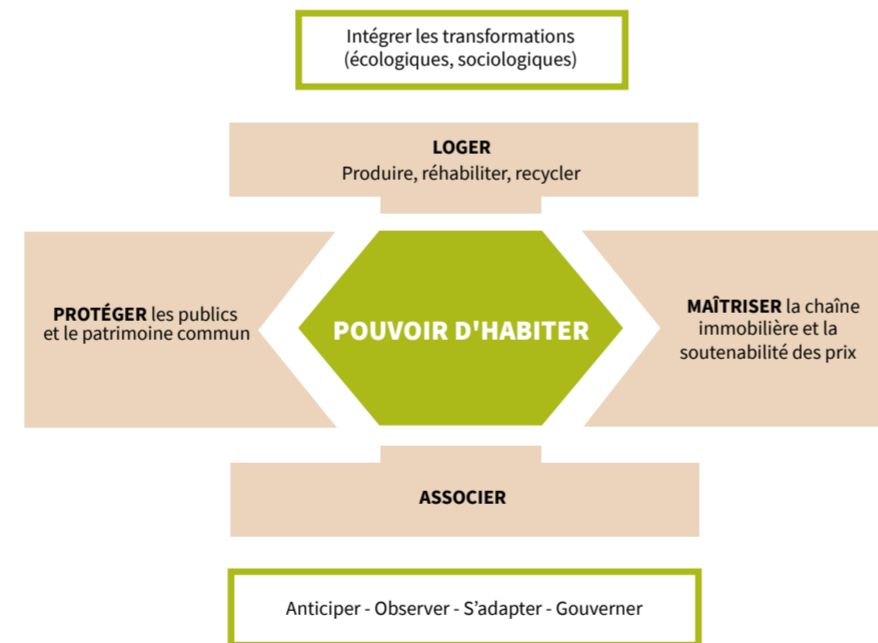
La densité minimum des projets est de : **35 logements/ha** en extension urbaine et **41 logements/ha** en renouvellement urbain.

À NOTER

Cet objectif sera atteint en totalité grâce à la réalisation des différents projets déjà en cours en centralité (îlots Métairie - Carlets, Ambre), ainsi que sur le lotissement Viennois/ Pont-Romain et le projet rue de Pacé.



LA CONTRACTUALISATION ENTRE RENNES MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE LA CHAPPELLE-DES-FOUGERETZ INTERVIENDRA EN FIN D'ANNÉE 2023.



Déclinaison programmation pour les futures opérations conventionnées

Locatif social	25%	PLUS - PLAI
Accession sociale	15%	BRS
Produits encadrés	20%	Produits locatifs encadrés Produits d'accession encadrés
Produits libres	40%	Promotion immobilière Lots libres

SIGLES

- PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social = logement à loyer social
- PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration = logement à loyer très social
- PSLA** : Prêt Social Location-Accession = montage pour les programmes d'accession sociale à la propriété
- BRS** : Bail Réel Solidaire = Montage pour les programmes d'accession sociale à la propriété
- SRU** : Solidarité et Renouvellement Urbain

ACTUALITÉS MUNICIPALES Page

- Effectuez vos démarches en Mairie pour demander une carte nationale d'identité ou un passeport 1
- Les engagements du PLH pour notre commune ... 2
- Edito 3
- Un nouveau tarif social à 1 euro pour la cantine 3
- Point d'étape sur les différents travaux 4
- Changements extérieurs de votre logement : attention, les règles d'urbanisme s'appliquent ! ... 5
- Le CMJ : la voix des jeunes 6
- Un CCAS dynamique 6

ACTUALITÉS DES ÉCOLES

- Groupe scolaire Georges Martinais 7
- École Notre-Dame 7

RÉTROSPECTIVE 2023

- Retour sur quelques événements 8 et 9

VIE ASSOCIATIVE

- Association Musique Chant et Danse (AMCD) 9
- Belle affluence pour la 26^{ème} Fête des Confitures 9
- Tennis 10
- Tennis de table 10
- Chorale A Croche Choœur (La Capéenne - Vivre en Musique) 10
- Théâtre de la Gâterie 10
- Comité de jumelage Leclade 11
- DON A 1001 SOURIRES : Merci aux coureurs des Echappées Nature 11
- Association Ecoo'Nature 11
- Tribune 11
- Cérémonies du 12 novembre 2023 12

PERMANENCES, NUMÉROS ET ADRESSES UTILES12

La Chapelle-des-Fougeretz
Tél : 02 99 13 13 13
courriel : mairie@lachapelledesfougeretz.fr
www.lachapelledesfougeretz.bzh

Christèle GASTÉ, directrice de la publication
Rédaction : service communication
Conception graphique : Media Graphic
Illustrations/photos : Mairie de la Chapelle-des-Fougeretz
Impression : Media Graphic - Rennes



Des aménagements pour dynamiser la commune



Chapelloises, Chapellois, Depuis septembre dernier, de nombreux travaux sont engagés dans notre centre bourg. Il s'agit de la requalification de la rue des Longrais et Carlets portée par Rennes Métropole, la construction du pôle socio culturel et l'aménagement d'un parking à l'arrière de la salle des raquettes dont la commune est maître d'ouvrage mais aussi de la construction d'un pôle santé confiée à l'opérateur Office Santé.

Ces travaux en cours peuvent occasionner du bruit et des entraves à la circulation. Je tiens à vous assurer que nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires et entreprises en charge des travaux pour réduire au maximum ces nuisances et limiter leur impact sur votre quotidien.

Par ailleurs, je suis consciente de l'impact sur nos commerces de proximité et des difficultés auxquelles ils sont confrontés en raison de ces travaux. Continuons à soutenir nos commerçants, en privilégiant nos achats localement et en participant aux animations proposées.

Je tiens à rappeler que ces travaux sont nécessaires pour dynamiser notre centre bourg, rénover nos infrastructures et améliorer notre cadre de vie. Une fois achevés, ces aménagements contribueront à faire de notre commune un lieu plus attractif avec des équipements et des espaces publics plus qualitatifs. L'image de notre commune et le développement de notre économie locale en seront favorisés et renforcés.

Avec l'équipe municipale, nous comptons vivement sur votre compréhension et vous remercions pour votre patience pendant cette période de transition.

Parallèlement, nous avons souhaité vous proposer un nouveau service pour effectuer vos démarches pour la réalisation ou le renouvellement de vos cartes d'identité et passeports. Ainsi, dès janvier 2024, il sera désormais possible de les réaliser en mairie. Ce nouveau dispositif contribuera à l'amélioration des services proposés localement et à limiter vos déplacements pour obtenir ces pièces sécurisées.

Par ailleurs, la réflexion sur le développement des équipements sportifs est engagée et je remercie tous les contributeurs qui ont répondu au questionnaire sur la pratique sportive dans notre commune. Vos réponses vont permettre de compléter l'étude en cours réalisée par le cabinet CERUR.

Enfin, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2024. Que cette nouvelle année soit synonyme de succès et de prospérité pour vous et vos proches.

Christèle GASTÉ
Mairie

Un nouveau tarif social à 1 euro pour la cantine

Cette année, une nouveauté importante a été décidée par le conseil municipal : la mise en place d'un tarif social à un euro le repas.

L'objectif est d'accompagner au mieux les familles qui peuvent rencontrer des difficultés financières et de permettre à tous les élèves de bénéficier d'une alimentation saine et de qualité pendant leur journée scolaire.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 600 euros se verront facturer chaque repas à 1 euro.

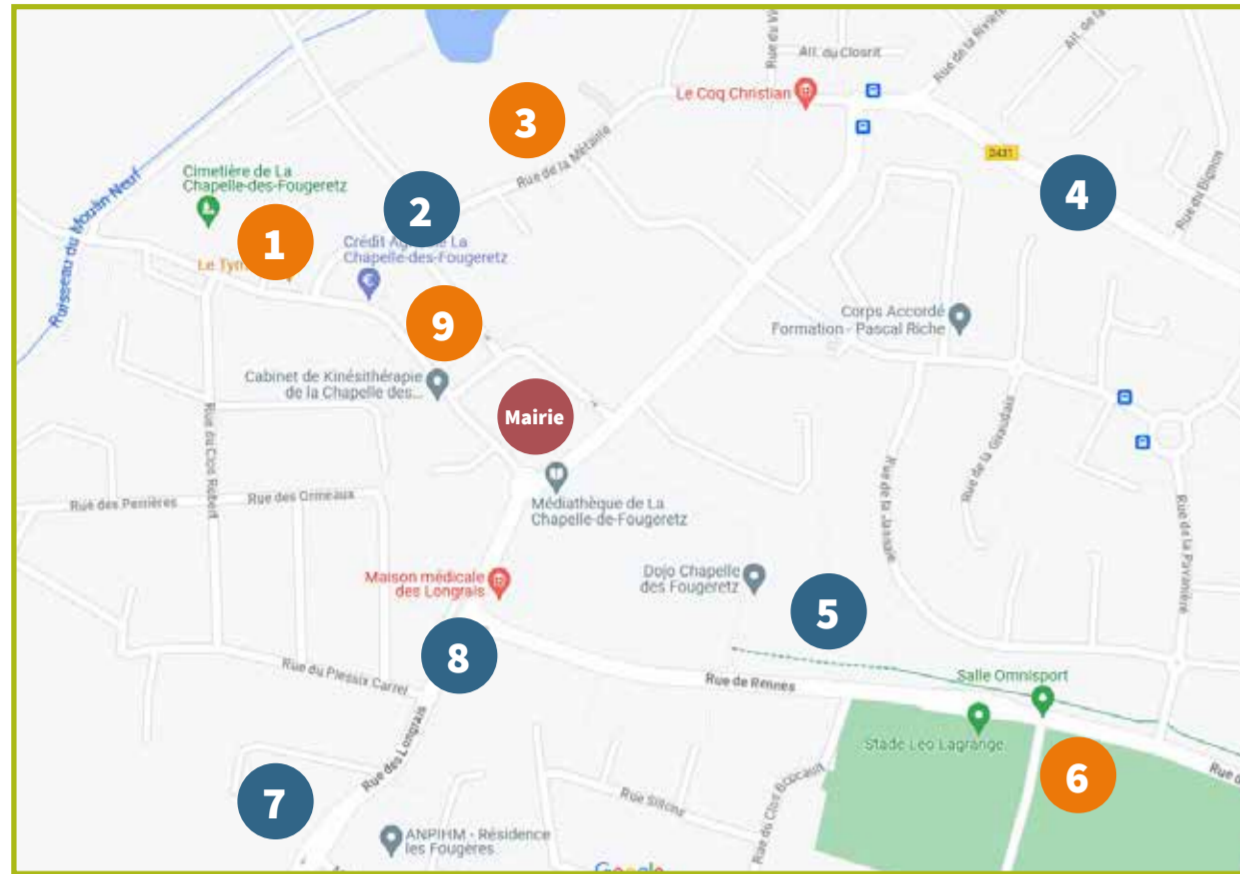
Par ailleurs, les tarifs, comme chaque année, ont été actualisés pour tenir compte de

l'augmentation des coûts pour la collectivité (inflation, coût des denrées et de l'énergie, frais de fonctionnement). La volonté a été cependant de contenir l'impact de cette hausse sur les familles, là encore pour permettre l'accès du plus grand nombre d'enfants à un repas chaud et équilibré. Il faut en effet savoir que le prix de revient d'un repas est estimé à 8,78 euros pour la commune. C'est pourquoi elle continue de prendre à sa charge une part significative de ce coût pour l'ensemble des tranches.

La mise en place de ces nouveaux tarifs prolonge le choix du CCAS de revoir les tranches de revenus dans le sens d'une meilleure justice sociale.

Point d'étape sur les différents travaux

Zoom sur les chantiers réalisés ou à venir. Placés sous la responsabilité de Rennes Métropole ou de la commune, ils participent à l'amélioration du cadre de vie des Chapellois.



Légende :
● Travaux en cours ● Travaux terminés
R Travaux réalisés par les agents communaux
RM : Travaux portés par Rennes Métropole
C : Travaux portés par la Commune

1 R Pergola et WC du cimetière (C)



2 R Création du local poubelle pour le marché (C)



7 R Foyer des Fougères : Mise en accessibilité des allées (C)



8 R Requalification Rue des Longrais et rue des Carlets : Livraison 1^{ère} phase (RM)



9 R Parking de l'église : Suppression des murets (C)



3 Construction du pôle socio-culturel (C)

Livraison prévisionnelle au mois de décembre 2024



4 R Rue du Val : Aménagement de voirie (RM) et fleurissement (C)



5 R Création d'un nouveau parking mutualisé et nouveau parvis de l'école (C)

Livraison rentrée scolaire, janvier 2024



6 Salle omnisports : Réfection de toiture, bardage périphérique et isolation (C)



Changements extérieurs de votre logement : attention, les règles d'urbanisme s'appliquent !

Vous souhaitez remplacer une clôture vieillissante ? Vous changez vos huisseries ? Vous installez un abri de jardin ? Votre projet doit respecter les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune.

Vous devez notamment déposer un dossier en mairie pour une extension, ainsi que pour la réalisation ou modification de : portes et fenêtres, clôtures, stores et pergolas, abris de jardin.

Notez que même dans le cas d'un remplacement de l'existant, une autorisation est nécessaire.

Cette démarche consiste à remplir un formulaire CERFA, accompagné de vues de l'existant et de la modification projetée. Le dossier complet doit comprendre :

- Formulaire cerfa n°13703*07 (téléchargeable sur internet) ou à récupérer en mairie
- Plan de situation de la parcelle dans la ville
- Plan masse de la parcelle, avec les principales cotes du projet
- Plan en élévation de la clôture, avec ses dimensions
- Document graphique d'insertion dans l'environnement
- Photographies de l'environnement proche ainsi que de l'environnement lointain

1. Les clôtures végétales, hors portail et leurs supports, sont privilégiées.

Elles sont de préférence composées d'essences variées et locales.

Pour les clôtures végétales, il est préférable de choisir des essences adaptées au climat et à l'entretien que vous pouvez y faire.

Attention, certaines espèces exotiques ou envahissantes ne doivent pas être plantées en Bretagne, en particulier : Herbe de la Pampa *Cortaderia selloana* Laurier-cerise, Laurier-palme *Prunus laurocerasus* L Laurier-sauce *Laurus nobilis* L. Rhododendron des parcs *Rhododendron ponticum* et Arbre à papillon *Buddleja davidii*.

Les proportions privilégiées seront 1/3 de végétaux persistants et 2/3 de végétaux caducs. On choisira les végétaux de développement inférieur à 2 mètres.

2. Le dispositif à claire-voie

Les haies végétalisées peuvent être doublées d'un dispositif à claire-voie (voir ci-après) favorisant les perméabilités écologiques. Les dispositifs à claire-voie peuvent être mis en œuvre sous différentes formes : lames horizontales, verticales avec des espacements rythmés entre le plein et le vide comprenant **50% minimum de vide**. La **largeur maximale de chaque élément plein est limitée à 1m**.

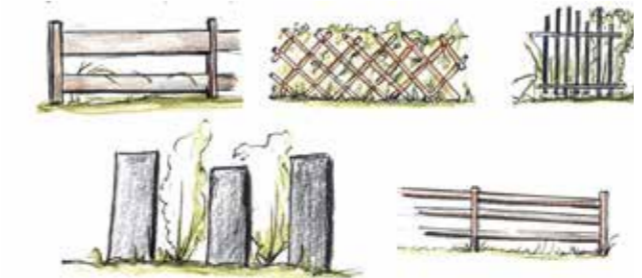


Schéma illustratif des dispositifs à claire-voie possible (voir exhaustif)

En l'absence de haie arbustive, le grillage peut être le support de plantes grimpantes.

Les dispositifs à claire-voie **ne doivent pas comporter de brise-vue** à l'exception des clôtures végétales qui peuvent être doublées d'un dispositif provisoire naturel (ex : brande de bruyère, canisse de bambou ou d'osier, ...) à condition que la végétation soit plantée préalablement à la mise en place de ce dispositif provisoire. Leur hauteur est limitée à celle du dispositif à claire-voie existant. Le brise-vue est retiré une fois que la végétation a atteint sa hauteur.

3. Les alternatives

Les alternatives le temps que la haie pousse

Utiliser des matériaux locaux, non toxiques et biodégradables.



Utilisation de la brande naturelle (brande de Bruyère et canisse en osier) avec plantations de haie fleurie

Les plaques de soubassement industrialisées et les murs-bahut ou murets **sont interdits le long des limites séparatives des terrains** afin de favoriser la biodiversité et les continuités écologiques entre les terrains.

4. Clôtures plastiques interdites au profit de clôtures naturelles



L'emploi de matériaux naturels est recommandé.

Les règles importantes du PLUi pour les clôtures

Dans le cas le plus courant, les clôtures sur chemin piéton ouvert au public, sur parc public, sur voies ferrées ainsi que celles en limite séparative, doivent être composées soit de haies végétales, soit d'un dispositif à claire-voie.

Un mur n'est autorisé qu'à condition d'être implanté dans le prolongement d'un mur existant en pierre ou en terre et d'être réalisé à l'identique.

Un dispositif plein est autorisé sur une distance maximale de 6 m à répartir au choix sur la totalité des limites concernées.

Hauteurs maximales des clôtures et portails : 1,80 m par rapport au terrain naturel

NB : Consultez également s'il y a lieu, le règlement de votre lotissement qui peut être plus restrictif (consultable en Mairie)

L'emploi de matière plastique (ex : PVC, ...) est interdit hors portail et grillage plastifié. Il est recommandé de ne pas utiliser de panneaux pleins de type claustras occultant notamment quand ils sont constitués de matériaux industrialisés non naturels (PVC, composite).



Pour vous aider dans votre démarche, consultez le site de la commune www.lachapelledesfougères.bzh/mes-demarches/formulaires/ ou contactez le service urbanisme de la mairie : ads@lachapelledesfougères.fr

Le CMJ : la voix des jeunes

Avec le concours des équipes pédagogiques, la municipalité a lancé, au printemps dernier, le Conseil Municipal des Jeunes. Ouvert dans un premier temps aux élèves âgés de 13 à 16 ans, le CMJ est une assemblée qui permet de donner la parole aux jeunes dans un rôle consultatif. Les délibérations prises par ce conseil peuvent être soumises à l'approbation du conseil municipal élu ou du maire.

Quel est son rôle ?

Par le prisme de leur vision d'adolescents, le CMJ permet d'initier les jeunes à la vie citoyenne, de prendre des initiatives, de collecter et proposer des idées pour améliorer leur cadre de vie.

Les jeunes et leur regard sur l'avenir

Après la mise en place de trois groupes de travail à l'été 2023, le CMJ, véritable exemple

de participation citoyenne en herbe, a lancé un questionnaire en septembre visant à définir les priorités des jeunes de la commune. Présents au forum des associations, les membres du CMJ ont échangé avec les jeunes et commencé à recueillir les premières réponses.

Des jeunes engagés

Le CMJ en s'impliquant activement dans la vie de la commune, contribue au renforcement du lien social. En témoigne leur participation au forum des associations du 9 septembre, au repas des aînés du 10 septembre dernier et aux cérémonies du 11 novembre.

Un engagement qui s'étend même au-delà de la commune. Le 4 novembre, les jeunes ont participé à une réunion « Inter Conseils Municipaux des Jeunes » du canton, à Dingé. Ils ont eu l'opportunité de débattre avec d'autres jeunes et de s'immerger dans un



« escape game » géant, axé sur le thème de l'alimentation saine. Une expérience à la fois ludique et éducative.

Le Conseil Municipal des Jeunes de La Chapelle-des-Fougeretz est un exemple inspirant de la capacité des jeunes à façonner leur avenir et à porter des changements positifs dans leur communauté.

Un CCAS dynamique

À tout moment de la vie, un citoyen peut être concerné par l'action du Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS.

Tout au long de l'année 2023, ses membres se sont mobilisés pour soutenir les chapelloises et les chapelais et organiser de nombreuses actions pour rompre l'isolement.

Ainsi, le CCAS a eu pour ambition d'accompagner nos aînés au plus près de chez eux en organisant **régulièrement des moments de convivialité, des rencontres intergénérationnelles dans lesquelles chacun s'est inscrit en fonction de ses souhaits et attentes.**

Le « **banquet des aînés** » qui s'est déroulé le 10 septembre et qui a réuni 140 convives a été un moment de fête, de papotage et de partage qui en fait un événement fort de l'année dans la convivialité et les retrouvailles après trois ans d'interruption en raison de la pandémie de Covid 19.

Des temps d'information ont également été proposés, notamment à destination des proches aidants, qui ont pu participer au « parcours bien être » en lien avec le CLIC NOROIT (centre local d'information et de coordination).



Par ailleurs, en lien avec le Département d'Ille-et-Vilaine, et pour faciliter l'accès à la pratique sportive pour **améliorer sa santé** et la reprise de confiance en soi, des séances d'apprentissage du vélo ou des séances de sport bien être ont été proposées à des adultes avec un programme de septembre jusqu'à novembre. Ce fut une **réelle opportunité pour prendre soin de soi, de sa santé et aussi de créer des liens.**

Concernant la lutte contre les inégalités d'accès et d'usage au numérique, le CCAS a adhéré au dispositif de Rennes Métropole sur l'accès aux droits en proposant les services de conseillers numériques dans notre commune.



Ainsi, les chapelloises et chapelais ont été nombreux à solliciter l'aide d'un conseiller. En raison de la demande et de son succès, de nouveaux créneaux seront ouverts en janvier prochain afin de faciliter l'inclusion numérique et l'autonomie pour tous.

Enfin, dans le cadre de sa politique d'aides sociales et au vu de la conjoncture économique et sociale, les tranches des quotients familiaux ont été actualisées et adaptées aux évolutions des revenus des familles. Elles ont été augmentées passant de 5 à 9, afin de favoriser l'accessibilité des services à toutes les familles. Ces nouvelles tranches seront utilisées à compter du 1^{er} janvier prochain pour la tarification des services extra et péri scolaires (restauration, garderies, centre de loisirs) ainsi que des aides sociales exceptionnelles.

En 2024, les actions proposées vont se poursuivre et être renforcées afin de répondre toujours au mieux aux besoins de tous.



Groupe scolaire Georges Martinais

Mardi 17 octobre, 3 classes de L'école maternelle se sont rendues à l'étang du Matelon.

Accompagnées de nombreux parents, les classes de Brigitte (TPS-PS), Béatrice (PS-MS), Claire et Laure (PS-MS) ont pu observer la nature au moment de l'automne : châtaignes, glands, feuilles de différentes couleurs... qui ont servi ensuite en classe pour réaliser des tris, des séances de langage et de l'art plastique...



École Notre-Dame

UNE ANNÉE OLYMPIQUE POUR L'ÉCOLE NOTRE-DAME !

L'année a commencé dans les starting-blocks pour l'école Notre-Dame : effectifs en hausse, aménagement prochain du nouveau Pôle Maternelle et Jeux Olympiques comme thème d'année.

Dans la perspective des prochains J.O. 2024, les élèves découvriront, tout au long de l'année, différentes activités sportives. Le coup d'envoi a été donné le lundi 25 septembre lors d'une matinée conviviale qui a regroupé tous les élèves de l'école de la PS au CM2. Au programme : relais, jeu de réflexion, danse et réalisation d'une fresque olympique.

Dès le mois de septembre, les élèves de la GS au CM2, ont participé à un cycle de natation. Certaines classes ont suivi de près la Coupe du



Monde de rugby et ont expérimenté le ballon ovale. Le cycle 3 a, quant à lui, foulé le green du golf de Saint-Jacques et s'est exercé au maniement du club.

En cette deuxième période, les CM2 ont participé au cross du collège Saint-Gabriel. En parallèle, les élèves de la GS au CM2 ont commencé un cycle de judo.



INSCRIPTIONS POUR SEPTEMBRE 2024

Pour tout enfant arrivant à l'école, l'inscription se fera en 2 temps :

- 1. inscription en Mairie** auprès du Service Enfance Jeunesse,
- 2. rendez-vous à l'école** avec Mme VOISIN, la directrice de l'école.

Votre enfant est né en 2021 ? Il fera sa rentrée en **Petite Section**. C'est lors de l'inscription à l'école que vous serez présentés les portes ouvertes et rencontres avec les enseignants pour préparer la rentrée. Vous pouvez faire ces démarches dès maintenant.

Votre enfant est né en 2022 ? Il pourra faire sa rentrée en **Toute Petite Section**. Les rendez-vous pour préparer la rentrée avec votre enfant vous seront présentés lors de l'inscription. La capacité d'accueil des enfants de Toute Petite Section est limitée, dans une quantité fixée par l'Inspection Académique. En conséquence, les enfants les plus âgés seront accueillis en priorité, selon la date de naissance. Pour que votre demande d'inscription puisse bien être considérée à temps, **merci de faire les démarches dès maintenant et avant fin avril 2024.**

Contacts pour les inscriptions :

- MAIRIE Service Enfance Jeunesse (02 99 13 13 13) : Mme Derval
- Ecole Maternelle Publique (02 99 66 54 14) : Mme Voisin, disponible le mardi sur rendez-vous (en classe les autres jours)
- Ecole Élémentaire Publique (02 99 66 51 54) : Mme LE BREC, disponible le jeudi et le vendredi sur rendez-vous (en classe les autres jours)

À NOTER

Les PORTES OUVERTES de l'école auront lieu le vendredi 26 janvier de 17h à 19h. Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes ! Contactez M. BOUFFORT au 02.99.66.52.79 ou par mail à l'adresse eco35.notre-dame.la-chapelle-des-ftgz@e-c.bzh.

RÉTROSPECTIVE 2023

Retour sur quelques événements marquants de la vie de notre commune depuis le mois de juin...



10 juin - Remise de prix du concours photos



Soirée du 13 juillet : Parfaite harmonie entre les générations !



En marge de la fête nationale du 14 juillet, vous êtes de plus en plus nombreux à venir partager, rêver et danser ensemble à l'Étang du Matelon, lors des festivités organisées par la Commune en association avec Solidarité Chelloise et le Comité des Fêtes. Partager en réunissant familles et amis pour profiter à l'unisson d'un bon repas champêtre. Rêver à l'occasion du traditionnel feu d'artifice qui illumine le ciel d'étoiles, de formes et couleurs éphémères, le tout sur une bande musicale coordonnée.

Danser au son du bal populaire et se divertir en renforçant les liens intergénérationnels. Le 14 juillet, c'est un moment de réflexion sur les valeurs républicaines et d'unité du peuple français. Cette fête renforce le sentiment d'appartenance à la nation fondée sur les trois grands principes : Liberté, Égalité et Fraternité. Elle rassemble les générations dans un esprit de solidarité, de célébration de l'histoire et de la culture française. Vive le 14 juillet et à l'année prochaine !



9 septembre
Forum des associations



1^{er} avril et 30 septembre - Journées du développement durable

La Mairie a organisé deux journées dédiées au développement durable, le 1^{er} avril et le 30 septembre 2023.

L'initiative a attiré l'attention de nombreux citoyens soucieux de contribuer à un avenir plus durable et respectueux de notre planète. Les intervenants de ces journées étaient des associations et des acteurs métropolitains, notamment l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), la Maison du Vélo, Le STAR Kéolis, AMAPOELE (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et Organique pour une Économie Locale Équitable), Vert le Jardin, ECODO, CIREN

(Coopérative citoyenne de l'énergie renouvelable), le dispositif Métropolitain ECOTRAVO, EHOP (Covoiturage), et les médiateurs du Tri.

Au vu des échanges fructueux entre les intervenants et les habitants, nous comptons bien renouveler cette initiative chaque année, afin de continuer à sensibiliser et à agir collectivement pour la préservation de notre planète.

La Mairie remercie tous les participants, intervenants et bénévoles qui ont contribué au succès de ces journées.



VIE ASSOCIATIVE



Association Musique Chant et Danse (AMCD)

Depuis de nombreuses années, l'AMCD propose de nombreuses activités et animations culturelles au sein de notre commune. Des amateurs de musique, de chants et de danses se retrouvent, pour travailler et améliorer ensemble, et dans la convivialité, leur voix, leur pratique des instruments, et/ou leurs pas de danses.

Actuellement les différents ateliers se rencontrent :
• « **les danses de salon - danses en lignes** », les lundis de 20h30 à 22h00 à la salle des cerisiers,
• « **la Chorale** » (La Capéenne), les mardis de 20h30 à 22h00.

- « **les danses bretonnes** » les mercredis de 20h30 à 22h00 à la salle des cerisiers,
- « **l'accordéon Diatonique** » (Les Anches Hantées), les jeudis de 16h00 à 18h00 à la salle Agora
- « **les chants traditionnels et marins** » (Mer et Vilaine), les jeudis de 20h30 à 22h00 à la salle Agora
- Et « **L'atelier musique** », les vendredis de 17h30 à 19h00 salle Agora.

Tout en conservant cette convivialité, nous serions ravis d'accueillir de nouveaux danseurs et musiciens, afin de toujours améliorer nos ateliers. Venez nous rencontrer, essayer et discuter. Et nous sommes toujours ouverts et amateurs d'idées, pour les activités actuelles, ou pour de nouveaux ateliers concernant la Musique, le Chant ou la Danse. Nous sommes prêts à les soutenir, et apporter notre aide pour la mise en œuvre. Venez nous en parler...

Contact AMCD : amcdfgz35@gmail.com

Belle affluence pour la 26^{ème} Fête des Confitures

Malgré une pluie matinale et un temps incertain, le public est venu nombreux pour cette 26^{ème} Fête des Confitures où une trentaine d'artisans confituriers de tout le Grand Ouest étaient présents pour faire connaître leur production et proposer aux amateurs leurs confitures originales comme traditionnelles.

Le concours de confitures sur le thème de l'abricot a été remporté par la Corne d'Abondance de Plozevet dans le Finistère.

Le comité d'organisation remercie l'ensemble des bénévoles et la Municipalité qui ont œuvré pendant tout le Week-End pour que cette fête soit une réussite



Café conseil / Info Emploi

Convivialité, proximité, rencontres et échanges, autant d'atouts réunis par le Café Conseil pour faciliter les démarches des personnes en recherche d'emploi.

Née d'une initiative communale et avec la participation des acteurs économiques chellois, ce café conseil qui s'est déroulé le jeudi 21 septembre dans les locaux de l'entreprise ALU Rennais, a connu un véritable succès.

Les conseillers du point accueil emploi ont coordonné et animé cette édition 2023 et ont permis aux candidats de bénéficier de leurs réseaux en les orientant vers de nombreux partenaires. Ainsi, près de 30 candidats ont pu profiter d'échanges riches et nourris, favorisant pour certains des recrutements effectifs et pour d'autres une véritable reprise de confiance en soi. Le Café Conseil /Info Emploi offre un espace ouvert à tous et à tous les projets professionnels.



15 juin - Opéra sur écran

Le 15 juin dernier, en direct de l'opéra de Nantes, les Chellois étaient invités par la commune à la retransmission gratuite sur écran de « L'Élixir d'amour » de DONIZETTI. Salle du conseil, une trentaine de Chellois-e-s ont ainsi pu vibrer avec enthousiasme au son de cet opéra, regardé par plus de 3000 personnes sur toute la Bretagne. Organisé pour la première fois sur notre commune, nous tenons à vous remercier de votre participation à « Opéra sur écrans », événement lyrique unique en Europe au bénéfice de tous !

Souhaitant participer à cet événement chaque année, nous avons le plaisir de vous informer que pour son dixième anniversaire, ce sera « Tosca » de PUCCINI qui sera retransmis en direct de l'Opéra de Rennes.



Tennis

L'Assemblée Générale du TC CHAPELLOIS qui s'est tenue le 6 octobre 2023 a renouvelé son Bureau. Le bilan de l'année 2023 effectué (inscriptions, OP, événements, résultats sportifs,...), le planning 2023/2024 a été acté :

- Déplacement à Paris le jeudi 2 novembre 2023 pour assister au tournoi de Bercy avec 36 adhérents du Club (dont 30 enfants).

- Lancement de la nouvelle tenue avec le nouveau logo du Club. En effet, un concours avait été organisé l'année dernière pour le créer. Les lauréats se voyaient offrir des stages ou leur licence ; le dessin du gagnant devenait notre nouveau logo. Le Bureau prendra en charge 50% du prix de la tenue.

- Renouvellement de la soirée padel qui a connu un réel succès l'année dernière.

A la suite du pot des associations, proposé par la Mairie le 21 octobre, des échanges positifs avec les élus ont été engagés. Nous y participerons activement pour défendre notre projet de nouvelle salle de tennis

Le Bureau du Tennis Club Chapellois



Tennis de table



Le 16 septembre 2023, l'ACSL de la Chapelle organisait une journée découverte du TENNIS de TABLE. Une vingtaine d'enfants et quelques adultes ont pu pratiquer leur sport favori et se mesurer aux licenciés. Ils ont également pu apprécier la bonne humeur et la convivialité qui règnent au sein du club. Un goûter a clôturé cette rencontre. A l'issue de cette journée, 18 enfants de 7 à 14 ans ont intégré l'entraînement du mercredi après-midi (14h/15h30) encadrés par 3 bénévoles du club et un animateur cantonal. Aussi, quelques adultes et enfants ont rejoint le groupe loisir du vendredi (18h/19h30). Les plus chevronnés se sont inscrits en compétition. Nous enregistrons également l'inscription de quelques féminines. Cette saison, le club compte 42 adhérents.



2 équipes adultes disputent le championnat séniors, le vendredi soir (une D2 et une D4), l'entraînement se déroulant le mardi soir à partir de 20h30. Une équipe jeunes participe au championnat benjamins / minimes. Les enfants inscrits le mercredi ont la possibilité de participer aux tournois mensuels inter-secteurs organisés par le Conseil Départemental. Ces tournois se déroulent le samedi après-midi.

Le président, Rémi SAÏSSET
Contact: tdt.lcdf@yahoo.com

Chorale A Croche Chœur (La Capélienne - Vivre en Musique)



La coopération entre les chorales de La Chapelle et de La Mézière, initiée il y a deux ans, s'est révélée très bénéfique pour tous : effectifs et pupitres étoffés, mutualisation des compétences, renforcement de la motivation des choristes. Il a été décidé de passer à l'étape suivante en se regroupant dans une seule association.

A Croche Chœur vient de voir le jour. Des démarches pour acter la fusion vont être entreprises afin que notre association soit déclarée dans les deux communes.

Ce début de saison a été une période d'activité intense. Les membres du CA ont déployé beaucoup d'énergie pour mettre en place la réunion des deux ensembles. Les choristes ont été associés au choix du nom et du logo. Une AG extraordinaire a eu lieu le 17 octobre pour valider les statuts, le nouveau nom, renouveler le CA et le bureau. Cela a créé des échanges entre les choristes et une belle ambiance. Nous avons eu le plaisir de constater que des choristes récemment arrivés ont souhaité s'investir en entrant au CA.

Pierre-Yves Le Tortorec, notre chef de chœur a été élu Président de A CROCHE CHOEUR.

Le début de la saison 2023-24 s'annonce très prometteur, notre nouvelle chorale compte 46 adhérents, nous attaquons un nouveau répertoire, nous avons des projets de concerts...

Le premier concert a eu lieu le **samedi 9 décembre à l'Église de La Chapelle**, dans le cadre des Festivités de Noël.

Contact : acrochechoeur35@gmail.com

Théâtre de la Gâterie



Nous vous attendons nombreux pour le lancement de la 18^{ème} édition du FESTAMBUL le vendredi 31 mai à 18h30 !

Le Festival de Théâtre de l'école de la Gâterie aura lieu du 31 mai au 7 juin 2024, au centre d'animation de la Forge à Saint-Grégoire.

300 comédiens chapellois et grégoriens amateurs sur les planches, vous attendent et vous proposent 20 spectacles, des animations. Buvette et restauration sur place.

Renseignements : theatre.gaterie@gmail.com
Retrouvez le programme complet sur : <http://theatredelagaterie.com/>

Bon Festival à tous !
L'équipe du FESTAMBUL

COMITE DE JUMELAGE KALCHREUTH



2024 sera l'année du 30^e anniversaire du jumelage. Dès réception, nous vous ferons part de la liste des invités attendus (de 7 à 77 ans et plus peut-être). Ce sera un groupe d'anciens habitués et de nouvelles familles avec enfants. Les préparatifs sont lancés !

Mais avant, il y aura eu le MARCHÉ DE NOËL du **9 décembre** avec comme d'habitude nos pains d'épices et brioches de Noël de Kalchreuth accompagnés de vin chaud.

Le 26 janvier, nous nous retrouverons à l'AG. Toute nouvelle personne intéressée peut se présenter.

Début avril, viendrait éventuellement une lycéenne de Kalchreuth sur notre commune jusqu'au 15 avril (vacances de Pâques en Bavière) Elle prépare le bac option français et cherchera une famille d'accueil et un stage de 2 semaines sur notre commune. Nous faire signe si vous aviez envie de l'accueillir. Deux familles peuvent se partager les 15 jours.

Cet été, **en juillet**, deux jeunes de la Chapelle ont la possibilité de faire un stage là-bas.

Notez déjà le week-end festif de **l'Ascension du 9 au 12 mai**.

Pour tous renseignements, contactez klaralchreuth@gmail.com
Tél. 06 74 28 01 84
Pour le comité C.LEBRET.



Née il y a 12 ans à La Chapelle des Fougeretz, de loi 1901 À ce jour nous sommes une vingtaine et proposons un ensemble d'activités complémentaires, en lien avec la nature, et tout au naturel, dans le sens permaculturel large, dans les domaines suivants :

1. Découverte du milieu naturel et permaculture
2. Hébergement naturel
3. Accueil des futures générations et liens intergénérationnels
4. Apprentissage naturel sensoriel et moteur en lien avec la nature, le mouvement et les arts
5. Approche de la prévention corporelle naturelle.

NOS CREATIONS et CO-CREATIONS :

- Des liens
- Des ateliers à la Chapelle des Fougeretz et ailleurs
- Le Projet Jardin LuneSoleil avec des événements et animations au Jardin LuneSoleil, pour les scolaires et tout public
- Des sorties ouvertes à tous
- Des co-partenariats (Jardin LuneSoleil, AIRES, Collectif La540, ATD Quart Monde, Solidarité Chapelloise, ...)
- De l'Accueil et du Soutien d'Artistes, d'autres réseaux et associations, de bénévoles, ...

TRIBUNE

Sur la Gazette N°2 de juin dernier, un titre accrocheur : « Communiquons ensemble ! »

Qu'en est-il de cette promesse ?

En supports de communication, nous avons :

- L'Échos Hebdo pour des informations pratiques
- La Gazette, magazine aéré distribué 2 fois/an faisant la part belle aux images et aux textes brefs
- Le site Internet à ce jour peu alimenté
- L'application La Chapelle des Fgtz pour des informations en temps réel.

Si les modes de lecture évoluent et que l'on tend vers la complémentarité avec le numérique, force est de constater que nous sommes face

à un manque d'informations approfondies et documentées vers la population.

Nombreux sont les Chapellois, les associations qui réclament avec nous que soient présentés, analysés, argumentés dans une plus grande transparence, le cheminement sur la mise en œuvre des projets et l'anticipation des besoins de demain.

En exemples, que sait-on des nouveaux enjeux d'aménagement du territoire, des projets culturels, sportifs, environnementaux avec les écoles, les associations, du PSC* et de son fonctionnement futur, du CMJ*, des ambitions pour nos aînés, de la restauration scolaire et sa régie directe ... ?

DON A 1001 SOURIRES : Merci aux coureurs des Echappées Nature



Lors des Echappées Nature en Mai, 1€ de chaque participation était reversé à l'association 1001 Sourires. Nous avons donc remis ce chèque à Laurent RIDARD, adhérent de l'Echappée des Fougeretz et représentant de 1001 sourires.

Cette association a pour but d'apporter sourires et réconfort aux enfants et aux familles touchés par la maladie ou le handicap. Si vous souhaitez faire un don ou vous renseigner sur cette association : <https://www.milleetunsourires.fr/>

À VENIR

D'autres liens et co-créations en Ille-et-Vilaine : nouveaux membres, accompagnement dans la reconversion, la communication, etc.

Pour plus d'information : facebook.com/ecoconature, ecoconature@orange.fr

TOUT CONNAÎTRE SUR MA COMMUNE ?

Retrouvez toute l'info de la commune sur notre site internet, sur l'appli mobile la chapelle fgtz, et chaque vendredi sur l'Echos Hebdo à retrouver chez vos commerçants, en mairie, en ligne et par mail sur inscription (rubrique Echos Hebdo du site internet).



www.lachapelledesfougeretz.bzh

Etat civil, permis de construire, conseils municipaux, ...

Toutes les informations légales ainsi que les procès verbaux des conseils municipaux sont consultables en mairie.

A noter : les conseils municipaux sont également diffusés en direct via un lien sur le site internet de la commune.

CÉRÉMONIES DU 12 NOVEMBRE 2023

Le dimanche 12 novembre 2023, nous avons commémoré le 80^{ème} anniversaire du tragique crash d'un avion anglais survenu le 8 août 1943 sur notre commune.

En présence des familles des trois aviateurs de l'équipage, nous avons rendu hommage au lieutenant Angus Walter Patterson et aux sous-lieutenants Oliver Sydney et Brown Leslie Charles.

Nous avons également commémoré le 105^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 et rendu hommage aux Morts pour la France.

En présence de nos anciens combattants et pour la première fois de membres du conseil municipal des jeunes, nous avons honoré le passé en perpétuant le souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie pour que nous vivions libres aujourd'hui.



Mairie

Jour	Matin	Après-midi
lundi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h00
mardi	8h30 - 18h00	
mercredi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h00
Jeudi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h00
vendredi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h00
samedi	9h00 - 12h00	

FERMETURE EXCEPTIONNELLE le 30 décembre.
Changement des horaires les mardis 26 décembre
et 2 janvier : 8h30-12h15 / 13h30-17h.

Permanences des élus, le samedi de 9h à 12h, en mairie sur RDV. Tél. 02 99 13 13 13

Médiathèque

Jour	Matin	Après-midi
lundi		
mardi		16h00 - 18h30
mercredi	10h00 - 12h30	14h00 - 18h30
Jeudi		
vendredi		16h00 - 19h00
samedi	10h00 - 12h30	

Déchetterie

Jour	Matin	Après-midi
lundi	9h00 - 12h00	
mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
jeudi		14h00 - 18h00
vendredi	9h00 - 12h00	
samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

PERMANENCES, NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

CDAS Couronne Rennes Nord-Ouest 02 22 93 67 50

Aide et services dans les domaines de l'enfance, de la famille, du logement et de l'insertion
 Permanence assistante sociale en mairie le mardi matin sur RDV

WE KER 02 99 78 00 78

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.
 Permanence en Mairie le jeudi après-midi, une semaine sur deux.
 Sur rendez-vous

CLIC Noroit 02 99 35 49 52

Service de proximité dédié aux personnes de + de 60 ans et aux personnes en situation de handicap, écoute information et orientation

ESPACE EMPLOI 02 99 60 14 55

Aide aux employeurs dans leurs recrutements et aide aux candidats en recherche d'emploi

Info sociale en ligne 0800 95 35 45

Service écoute et d'informations pour tous les habitants, mis à disposition par le Département d'Ille-et-Vilaine (numéro vert gratuit)

Femmes victimes de violence 3919

Ecoute, information, orientation vers des dispositifs d'accompagnement (24h/24h)

Relais Petite Enfance

Service d'information, d'animation et d'accompagnement autour de la petite enfance, pour les parents, les assistant.es maternelles, pour le bien être des enfants

Ateliers d'éveil tous les mercredis de 9h30 à 11h00 sur inscription et jeudi en semaine impaire
 rpe@syrenor.fr

Mme Catherine GUIDAL 07 57 41 08 01

Mme Aela MAURUGEON 07 57 41 08 02

Multi accueil

Accueil collectif des enfants de 3 mois à 6 ans selon des besoins définis par la famille (contrats réguliers ou occasionnels)

Renseignements

Mme Elodie Darmigny

02 99 66 57 09

mac_lachapelledesfougeretz@syrenor.fr

PMI

Permanences sur RDV

02 22 93 67 50

Puéricultrice : premier mercredi du mois

Médecin : troisième mercredi du mois

La Gazette
des Fougères